

**DRE AR VINOJENN**  
29360 CLOHARS-CARNOËT

Cher(e)s Ami(e)s,

L'Assemblée Générale de l'Association DRE AR VINOJENN aura lieu le  
**Dimanche 16 octobre 2022 à 17 heures,**  
dans la salle 4 de la Maison des Associations à Saint-Jacques.

Elle sera précédée, comme d'habitude, d'une **randonnée à 14 h 30** au départ de Saint-Jacques, suivie d'un **goûter vers 16h** – les pâtisseries confectionnées par vos soins seront les bienvenues !

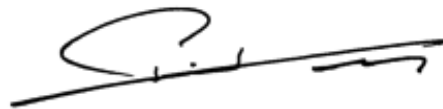
L'ordre du jour est :

- Rapport moral du Président sur l'activité 2021/2022
- Rapport financier 2021/2022
- Renouvellement de 3 membres du CA (M. BROT – R. DATTEZ – JP. GRAIGNIC)
- Projets – « LA CLOHARSIENNE 2023 »
- Sortie Week-end 2023
- Questions diverses.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à notre Assemblée Générale, je vous remercie vivement de nous retourner le pouvoir ci-dessous.

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Chers Amis, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Patrick TROUVE

Clohars-Carnoët, le 07 octobre 2022

Rappel des statuts de l'Association

**Article 6 :**

*L'association est administrée par un Conseil d'Administration d'au moins onze membres élus par l'Assemblée Générale. Ces membres sont élus au scrutin secret à la demande d'au moins l'un des participants, pour une durée de trois ans, renouvelable par tiers tous les ans.*

*Les membres sortants sont rééligibles.*

**Article 7 :**

*Sont électeurs tous les membres à jour de leur cotisation.*

*La représentation par pouvoir est autorisée. Toutefois, chaque membre ne pourra être porteur de plus de deux pouvoirs.*

**Article 15 :**

*L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions écrites à l'ordre du jour, fixé par le Conseil d'Administration et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des membres présents ou représentés.*

*Si cette majorité n'est pas atteinte, un deuxième tour a lieu. En ce cas, la majorité relative suffit.*

## POUVOIR

NOM..... PRENOM.....

Ne pouvant être présent(e) lors de l'Assemblée Générale de l'Association DRE AR VINOJENN le dimanche 16 octobre 2022, je donne pouvoir à

Madame, Monsieur, .....

Pour me représenter à cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour m'ayant été communiqué, mon mandataire peut prendre, en mon nom, toutes les décisions et participer à tous scrutins prévus par ledit ordre du jour.

Fait à Clohars-Carnoët, le .....2022

Signature (\*)

(\*) La mention **"Bon pour pouvoir"** doit précéder la signature.